

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-03-20

Séance du 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-sept du mois de février deux mille vingt-cinq conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales et complétée par un envoi le jeudi six du mois de mars deux mille vingt-cinq pour des documents ne concernant pas le budget primitif 2025.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerai, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerai, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerai, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	18
Contre	1
Abstention	6

Excusés ayant donné procuration :

Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, (donne pouvoir à M. POINTEAU), Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUIHO), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Absents : M. James MOUSSU délégué de Blain.

Secrétaires de séance : M. Jean-Michel BUF & M. Philippe CAILLON.

FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Annexes :

- Note de synthèse financière - Budget primitif 2025
- Maquette réglementaire du budget primitif 2025 du budget principal

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-20-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget 2025.

Le budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement		BP 2025	Section de fonctionnement		BP 2025
Dépenses		7 131 500,00 €	Recettes		7 131 500,00 €
011	Charges à caractère général	952 370,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	400 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 186 340,00 €	013	Atténuations de charges	30 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	410 500,00 €	70	Ventes de produits	376 452,00 €
014	Atténuations de produits	1 040 300,00 €	73	Impôts et taxes	2 302 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 102 100,00 €	731	Fiscalité locale	2 241 400,00 €
66	Charges financières	- €	74	Dotations et participations	1 447 918,00 €
67	Charges spécifiques	17 100,00 €	75	Autres produits de gestion courante	120 200,00 €
68	Dotations aux provisions	11 340,00 €			
042	Opérations d'ordre - Dotations aux amort.	411 450,00 €	042	Opérations d'ordre	213 030,00 €

Section d'investissement		BP 2025	Section d'investissement		BP 2025
Dépenses		2 400 300,00 €	Recettes		3 315 220,00 €
20	Immobilisations incorporelles	418 625,48 €	001	Résultat d'investissement reporté	1 852 823,97 €
20	Maison interco. des services publics (AP-2023-D02)	240 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	410 500,00 €
204	Subventions d'équipement versées	21 029,34 €	10	Dotations/FCTVA	378 737,22 €
21	Immobilisations corporelles	342 065,70 €	13	Subventions d'investissement	71 200,00 €
23	Immobilisations en cours	99 529,48 €	16	Emprunts/Cautions reçues	1 488,81 €
23	Maison interco. des services publics (AP-2023-D02)	500 000,00 €	27	Remboursement - Avance BA Les bluchets	173 000,00 €
27	Avance remboursable au BA Déchets	550 000,00 €			
040	Opérations d'ordre	229 050,00 €	040	Opérations d'ordre	427 470,00 €

Le règlement financier adopté au Conseil communautaire du 26 octobre 2022 prévoit la possibilité ouverte par la M57, que le Conseil communautaire puisse, au moment du vote du budget primitif, déléguer à sa Présidente la possibilité de procéder à des virements entre chapitres, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (art. L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales) à l'exclusion des dépenses de personnel, en précisant toutefois que le Conseil communautaire sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche.

Pour faire suite à la présentation du budget primitif pour l'exercice 2025 par M. le Vice-Président, il appartient aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur son approbation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1, L.2311-2, L.2311-3, L.2312-1 à L.2312-4 ;

VU le débat d'orientation budgétaire lors du conseil communautaire du 29 janvier 2025 ;

CONSIDERANT la note de synthèse financière générale du budget primitif 2025 ;

CONSIDERANT la maquette réglementaire du budget primitif 2025 soumis à l'assemblée délibérante respectant les nomenclatures budgétaires et comptables M57 ;

CONSIDERANT la possibilité qui est donnée de voter la section d'investissement en suréquilibre en respect de articles L.1612-6, L. 1612-7 et L. 1612-20 du CGCT ;

CONSIDERANT la présentation faite lors de la Commission Finances, Marchés Publics et Contractualisations du 24 février 2025 ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** le Budget Primitif 2025 du budget annexe Administration Générale tel que présenté en annexe ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à procéder à des virements entre chapitres pour ce budget géré en M57 lors de l'exercice budgétaire 2025, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (à l'exclusion des dépenses de personnel), en précisant que le Conseil communautaire sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Île Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 18 VOIX POUR / 6 ABSTENTIONS / 1 VOIX CONTRE.

Fait et délibéré en séance
Le 12/03/2025

Les secrétaires de séance
M. Jean-Michel BUF



M. Philippe CAILLON



La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-03-21

Séance du 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-sept du mois de février deux mille vingt-cinq conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales et complétée par un envoi le jeudi six du mois de mars deux mille vingt-cinq pour des documents ne concernant pas le budget primitif 2025.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	24
Contre	1
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, (donne pouvoir à M. POINTEAU), Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUIHO), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Absents : M. James MOUSSU délégué de Blain.

Secrétaires de séance : M. Jean-Michel BUF & M. Philippe CAILLON.

**FINANCES - BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE -
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Annexes :

- Note de synthèse financière - Budget primitif 2025

- Maquette réglementaire du budget primitif 2025 du budget annexe Transport scolaire

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-21-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget 2025.

Le budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement		BP 2025	Section de fonctionnement		BP 2025
Dépenses		1210 835,00 €	Recettes		1210 835,00 €
011	Charges à caractère général	274 900,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	55 305,52 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	730 295,98 €	013	Atténuations de charges	20 000,00 €
022	Dépenses imprévues		70	Ventes de produits	1026 220,00 €
65	Autres charges de gestion courante	23 000,00 €	74	Subventions d'exploitation	70 000,00 €
66	Charges financières	- €	75	Autres produits de gestion courante	20 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	77	Produits exceptionnels	4 194,07 €
68	Dotations aux provisions	3 289,02 €	78	Reprise sur provisions	1 365,41 €
042	Opérations d'ordre - Dotations aux amort.	178 350,00 €	042	Opérations d'ordre	13 750,00 €

Résultat de fonctionnement

Section d'investissement		BP 2025	Section d'investissement		BP 2025
Dépenses		502 555,00 €	Recettes		502 555,00 €
020	Dépenses imprévues		001	Résultat d'investissement reporté	324 204,25 €
16	Remboursement des emprunts		16	Emprunts	0,75 €
20	Dépenses d'études	30 000,00 €			
21	Dépenses d'équipement	458 805,00 €			
040	Opérations d'ordre	13 750,00 €	040	Opérations d'ordre	178 350,00 €
041	Opérations d'ordre - Opé. Patrimoniales		041	Opérations d'ordre - Opé. Patrimoniales	

Pour faire suite à la présentation du budget primitif pour l'exercice 2025 par M. le Vice-Président, il appartient aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur son approbation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1, L.2311-2, L.2311-3, L.2312-1 à L.2312-4 ;

VU le débat d'orientation budgétaire lors du conseil communautaire du 29 janvier 2025 ;

CONSIDERANT la note de synthèse financière générale du budget primitif 2025 ;

CONSIDERANT la maquette réglementaire du budget primitif 2025 soumis à l'assemblée délibérante respectant les nomenclatures budgétaires et comptables M4 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire et Mobilités du 24 février 2025 ;

CONSIDERANT la présentation faite lors de la commission Finances, Marchés Publics et Contractualisations du 24 février 2025.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** le Budget primitif 2025 du budget annexe Transport scolaire tel que présenté en annexe ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-21-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Île Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 24 VOIX POUR / 1 VOIX CONTRE.

Fait et délibéré en séance
Le 12/03/2025

Les secrétaires de séance
M. Jean-Michel BUF M. Philippe CAILLON



La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-03-22

Séance du 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-sept du mois de février deux mille vingt-cinq conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales et complétée par un envoi le jeudi six du mois de mars deux mille vingt-cinq pour des documents ne concernant pas le budget primitif 2025.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	18
Contre	
Abstention	7

Excusés ayant donné procuration :

Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, (donne pouvoir à M. POINTEAU), Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUIHO), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Absents : M. James MOUSSU délégué de Blain.

Secrétaires de séance : M. Jean-Michel BUF & M. Philippe CAILLON.

FINANCES – BUDGET ANNEXE REOMi (DECHETS) – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Annexes :

- Note de synthèse financière - Budget primitif 2025

- Maquette réglementaire du Budget primitif 2025 du budget annexe Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMi)

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-22-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget 2025.

Le budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement		BP 2025	Section de fonctionnement		BP 2025
Dépenses		3 340 200,00 €	Recettes		3 340 200,00 €
011	Charges à caractère général	339 200,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	260 291,15 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	838 288,00 €	013	Atténuations de charges	30 108,85 €
023	Virement à la section d'investissement	175 000,00 €	70	Ventes de produits	2 614 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 720 000,00 €	74	Subventions d'exploitation	405 000,00 €
66	Charges financières	41 200,00 €	75	Autres produits de gestion courante	5 600,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux provisions	19 512,00 €	78	Reprises sur provisions	
042	Opérations d'ordre - Dotations aux amort.	197 000,00 €	042	Opérations d'ordre	25 200,00 €

Section d'investissement		BP 2025	Section d'investissement		BP 2025
Dépenses		2 868 512,00 €	Recettes		2 868 512,00 €
020	Dépenses imprévues	0,08 €	001	Résultat d'investissement reporté	342 228,45 €
16	Remboursement des emprunts	93 100,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	175 000,00 €
20	Dépenses d'études - Nouvelle déchèterie (AP-2024-D01)	105 900,00 €	10	Dotations/FCTVA	125 883,55 €
20	Dépenses d'études (autres)	97 284,00 €	13	Subventions d'investissement	178 400,00 €
21	Nouvelle déchèterie (AP-2024-D01)	453 103,00 €	1687	Avance remboursable Budget principal	550 000,00 €
21	Dépenses d'équipement (autres)	106 927,92 €	16	Emprunts	1 400 000,00 €
23	Construction nouvelle déchèterie (AP-2024-D01)	2 086 997,00 €			
040	Opérations d'ordre	25 200,00 €	040	Opérations d'ordre	197 000,00 €

Pour faire suite à la présentation du budget primitif pour l'exercice 2025 par M. le Vice-Président, il appartient aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur son approbation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1, L.2311-2, L.2311-3, L.2312-1 à L.2312-4 ;

VU le débat d'orientation budgétaire lors du conseil communautaire du 29 janvier 2025 ;

CONSIDERANT la note de synthèse financière générale du budget primitif 2025 ;

CONSIDERANT la maquette réglementaire du budget primitif 2025 soumis à l'assemblée délibérante respectant les nomenclatures budgétaires et comptables M4 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Environnement du 11 février 2025 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Déchets Ménagers et Assimilés du 20 février 2025 ;

CONSIDERANT la présentation faite lors de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations du 24 février 2025.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver**, le Budget primitif 2025 du budget annexe REOMi tel que présenté en annexe ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Île Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 18 VOIX POUR / 7 VOIX CONTRE.

Fait et délibéré en séance
Le 12/03/2025

Les secrétaires de séance
M. Jean-Michel BUF M. Philippe CAILLON



La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-03-23

Séance du 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-sept du mois de février deux mille vingt-cinq conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales et complétée par un envoi le jeudi six du mois de mars deux mille vingt-cinq pour des documents ne concernant pas le budget primitif 2025.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerai, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerai, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerai, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, (donne pouvoir à M. POINTEAU), Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUIHO), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Absents : M. James MOUSSU délégué de Blain.

Secrétaires de séance : M. Jean-Michel BUF & M. Philippe CAILLON.

FINANCES – BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Annexes :

- Note de synthèse financière - Budget primitif 2025
- Maquette réglementaire du budget primitif 2025 du budget annexe Centre aquatique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-23-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget 2025.

Le budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement		BP 2025	Section de fonctionnement		BP 2025
Dépenses		940 400,00 €	Recettes		940 400,00 €
011	Charges à caractère général	339 330,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	25 691,34 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	475 518,00 €	013	Atténuations de charges	4 513,66 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	70	Ventes de produits	215 195,00 €
66	Charges financières	13 500,00 €	74	Subventions d'exploitation	
67	Charges spécifiques	94 600,00 €	75	Autres produits de gestion courante	695 000,00 €
68	Dotations aux provisions	1 292,00 €		dont exonération des TF 2022 et 2023	
042	Opérations d'ordre - Dotations aux amort.	16 150,00 €	042	Opérations d'ordre	

Section d'investissement		BP 2025	Section d'investissement		BP 2025
Dépenses		319 425,00 €	Recettes		801 625,00 €
16	Remboursement des emprunts	137 500,00 €	001	Résultat d'investissement reporté	785 472,25 €
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	13	Subventions d'investissement	
21	Dépenses d'équipement	151 925,00 €	16	Emprunts	2,75 €
040	Opérations d'ordre		040	Opérations d'ordre	16 150,00 €

Le règlement financier adopté au Conseil communautaire du 26 octobre 2022 prévoit la possibilité ouverte par la M57, que le conseil communautaire puisse, au moment du vote du budget primitif, déléguer à sa Présidente la possibilité de procéder à des virements entre chapitres, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (art. L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales) à l'exclusion des dépenses de personnel, en précisant toutefois que le conseil communautaire sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche.

Pour faire suite à la présentation du budget primitif pour l'exercice 2025 par M. le Vice-Président, il appartient aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur son approbation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1, L.2311-2, L.2311-3, L.2312-1 à L.2312-4 ;

VU les articles L1612-6, L1612-7 et L1612.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le débat d'orientation budgétaire lors du Conseil communautaire du 29 janvier 2025 ;

CONSIDERANT la note de synthèse financière générale du budget primitif 2025 ;

CONSIDERANT la maquette réglementaire du budget primitif 2025 soumis à l'assemblée délibérante respectant les nomenclatures budgétaires et comptables M57 ;

CONSIDERANT la possibilité qui est donnée de voter la section d'investissement en suréquilibre en respect de articles L.1612-6, L. 1612-7 et L. 1612-20 du CGCT ;

CONSIDERANT la présentation faite lors de la commission Finances, Marchés Publics et Contractualisations du 24 février 2025 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie du Centre aquatique Canal Forêt du 3 mars 2025.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-23-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** le Budget primitif 2025 du budget annexe Centre aquatique tel que présenté en annexe ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à procéder à des virements entre chapitres pour ce budget géré en M57 lors de l'exercice budgétaire 2025, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (à l'exclusion des dépenses de personnel), en précisant que le Conseil communautaire sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Île Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ - 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 12/03/2025

Les secrétaires de séance
M. Jean-Michel BUF

M. Philippe CAILLON

La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-03-24

Séance du 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-sept du mois de février deux mille vingt-cinq conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales et complétée par un envoi le jeudi six du mois de mars deux mille vingt-cinq pour des documents ne concernant pas le budget primitif 2025.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	24
Contre	1
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, (donne pouvoir à M. POINTEAU), Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUIHO), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Absents : M. James MOUSSU délégué de Blain.

Secrétaires de séance : M. Jean-Michel BUF & M. Philippe CAILLON.

FINANCES – BUDGET ANNEXE SPANC – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Annexes :

- Note de synthèse financière - Budget primitif 2025
- Maquette réglementaire du budget primitif 2025 du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-24-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget 2025.

Le budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement		BP 2025	Section de fonctionnement		BP 2025
Dépenses		100 500,00 €	Recettes		100 500,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	30 912,68 €
011	Charges à caractère général	17 200,00 €	70	Ventes de produits	65 037,32 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	63 300,00 €	74	Subventions d'exploitation	
022	Dépenses imprévues	89,63 €	75	Autres produits de gestion courante	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		77	Produits exceptionnels	4 550,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 150,00 €	78	Reprises sur provisions	
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €			
68	Dotations aux provisions	13 160,37 €			
042	Opérations d'ordre - Dotations aux amort.	4 100,00 €	042	Opérations d'ordre	

Section d'investissement		BP 2025	Section d'investissement		BP 2025
Dépenses		8 170,00 €	Recettes		8 170,00 €
001	Résultat d'investissement reporté		001	Résultat d'investissement reporté	4 069,00 €
020	Dépenses imprévues		021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	
21	Dépenses d'équipement	8 170,00 €	10	Dotations/FCTVA	1,00 €
			1068	Autres réserves	
			13	Subventions d'investissement	
040	Opérations d'ordre		040	Opérations d'ordre	4 100,00 €

Pour faire suite à la présentation du budget primitif pour l'exercice 2025 par M. le Vice-Président, il appartient aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur son approbation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1, L.2311-2, L.2311-3, L.2312-1 à L.2312-4 ;

VU le débat d'orientation budgétaire lors du conseil communautaire du 29 janvier 2025 ;

CONSIDERANT la note de synthèse financière générale du budget primitif 2025 ;

CONSIDERANT la maquette réglementaire du budget primitif 2025 soumis à l'assemblée délibérante respectant les nomenclatures budgétaires et comptables M4 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Environnement du 11 février 2025 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie "Service public d'assainissement non collectif" du 20 février 2025 ;

CONSIDERANT la présentation faite de la commission Finances, Marchés Publics et Contractualisations du 24 février 2025 ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** le Budget primitif 2025 du budget annexe SPANC tel que présenté en annexe ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Île Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-24-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 24 VOIX POUR / 1 VOIX CONTRE.

Fait et délibéré en séance
Le 12/03/2025

Les secrétaires de séance
M. Jean-Michel BUF M. Philippe CAILLON



La Présidente
Rita SCHLADT



PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-03-25

Séance du 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-sept du mois de février deux mille vingt-cinq conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales et complétée par un envoi le jeudi six du mois de mars deux mille vingt-cinq pour des documents ne concernant pas le budget primitif 2025.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerai, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerai, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerai, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, (donne pouvoir à M. POINTEAU), Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUIHO), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Absents : M. James MOUSSU délégué de Blain.

Secrétaires de séance : M. Jean-Michel BUF & M. Philippe CAILLON.

**FINANCES – BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES
ECONOMIQUES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Annexes :

- Note de synthèse financière - Budget primitif 2025

- Maquette réglementaire du budget primitif des budgets annexes suivants : Bluchets, Noé Grée, Bourg Besnier, Bel Air.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-25-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget 2025.

Le budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

▪ **Budget annexe Bluchets - BLAIN**

Section de fonctionnement		BP 2025	Section de fonctionnement		BP 2025
Dépenses		625 003,00 €	Recettes		625 003,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	99 262,12 €	70	Ventes de produits	252 103,00 €
011	Charges à caractère général	33 500,00 €	74	Subventions d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement	206 938,00 €	75	Autres produits de gestion courante	54 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2,88 €			
66	Charges financières	4 400,00 €			
67	Charges spécifiques				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	268 000,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	306 000,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	12 900,00 €	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	12 900,00 €
Section d'investissement		BP 2025	Section d'investissement		BP 2025
Dépenses		629 943,00 €	Recettes		629 943,00 €
			001	Résultat d'investissement reporté	155 002,63 €
			16	Remboursement des emprunts	2,37 €
18	Remboursement des emprunts	323 943,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	206 938,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	306 000,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	268 000,00 €

▪ **Budget annexe Bel Air - BOUVRON**

Section de fonctionnement		BP 2025	Section de fonctionnement		BP 2025
Dépenses		913 657,00 €	Recettes		913 657,00 €
011	Charges à caractère général	87 820,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	578 355,07 €
023	Virement à la section d'investissement	719 837,00 €	70	Ventes de produits	107 597,00 €
65	Autres charges de gestion courante		74	Subventions d'exploitation	32 000,00 €
66	Charges financières	700,00 €	75	Autres produits de gestion courante	4,93 €
67	Charges spécifiques				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 000,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 400,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	10 300,00 €	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	10 300,00 €
Section d'investissement		BP 2025	Section d'investissement		BP 2025
Dépenses		814 837,00 €	Recettes		814 837,00 €
001	Résultat d'investissement reporté	552 064,03 €			
16	Remboursement des emprunts	77 372,97 €	021	Virement de la section de fonctionnement	719 837,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 400,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 000,00 €

▪ **Budget annexe Bourg Besnier - LA CHEVALLERAI**

Section de fonctionnement		BP 2025	Section de fonctionnement		BP 2025
Dépenses		391 916,00 €	Recettes		391 916,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	83 192,24 €	70	Ventes de produits	175 116,00 €
011	Charges à caractère général	10 800,00 €	74	Subventions d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement	151 121,24 €	75	Autres produits de gestion courante	59 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2,52 €			
66	Charges financières				
67	Charges spécifiques				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 000,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	151 500,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	5 800,00 €	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	5 800,00 €
Section d'investissement		BP 2025	Section d'investissement		BP 2025
Dépenses		292 121,24 €	Recettes		292 121,24 €
001	Résultat d'investissement reporté	140 621,24 €	16	Emprunts	
16	Remboursement des emprunts		021	Virement de la section de fonctionnement	151 121,24 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	151 500,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-25-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

▪ **Budget annexe Noé Grée – LE GAVRE**

Section de fonctionnement		BP 2025	Section de fonctionnement		BP 2025
Dépenses		710 780,00 €	Recettes		710 780,00 €
011	Charges à caractère général	33 199,38 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	10 716,42 €
023	Virement à la section d'investissement	352 980,62 €	70	Ventes de produits	341 860,00 €
65	Autres charges de gestion courante		74	Subventions d'exploitation	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	3,58 €
67	Charges spécifiques				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	319 400,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	353 000,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	5 200,00 €	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	5 200,00 €
Section d'investissement		BP 2025	Section d'investissement		BP 2025
Dépenses		672 380,62 €	Recettes		672 380,62 €
001	Résultat d'investissement reporté	319 380,62 €	16	Emprunts	
16	Remboursement des emprunts		021	Virement de la section de fonctionnement	352 980,62 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	353 000,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	319 400,00 €

Le règlement financier adopté au Conseil communautaire du 26 octobre 2022 prévoit la possibilité ouverte par la M57, que le conseil communautaire puisse, au moment du vote du budget primitif, déléguer à sa Présidente la possibilité de procéder à des virements entre chapitres, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (art. L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales) à l'exclusion des dépenses de personnel, en précisant toutefois que le conseil communautaire sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche.

Pour faire suite à la présentation du budget primitif pour l'exercice 2025 par M. le Vice-président, il appartient aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur son approbation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1, L.2311-2, L.2311-3, L.2312-1 à L.2312-4 ;

VU le débat d'orientation budgétaire lors du conseil communautaire du 29 janvier 2025 ;

CONSIDERANT la note de synthèse financière générale du budget primitif 2025 ;

CONSIDERANT la maquette réglementaire du budget primitif 2025 soumis à l'assemblée délibérante respectant les nomenclatures budgétaires et comptables M57 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Développement Economique du 21 janvier 2025 ;

CONSIDERANT la présentation faite lors de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations du 24 février 2025.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** le Budget primitif 2025 des budgets annexes Bluchets, Noé Grée, Bourg Besnier, Bel Air tels que présentés en annexe ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à procéder à des virements entre chapitres pour ces budgets gérés en M57 lors de l'exercice budgétaire 2025, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (à l'exclusion des dépenses de personnel), en précisant que le Conseil communautaire sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Île Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 12/03/2025

Les secrétaires de séance
M. Jean-Michel BUF M. Philippe CAILLON

La Présidente
Rita SCHLADT